

Chapitre 1 - Histoire, définition et le rôle de la comptabilité

Synthèse

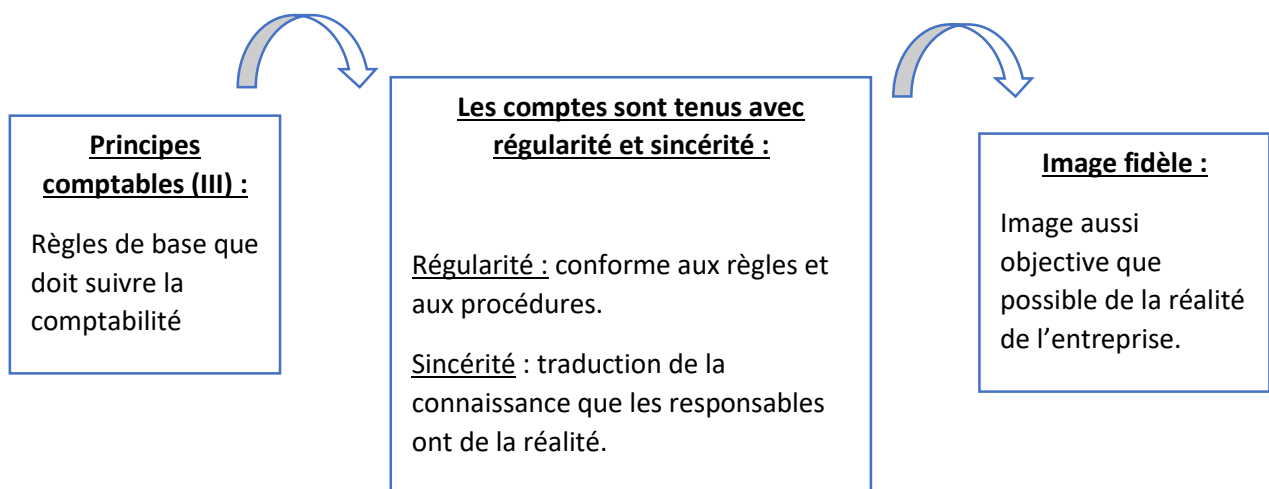
Table des matières

1.	Définition de la comptabilité	3
1.1.	La comptabilité financière	3
1.2.	La comptabilité de gestion	3
3.	Relations de la comptabilité avec l'économie et le droit	5
3.1.	Relations comptabilité et économie	5
3.2.	Comptabilité et Droit.....	6

1. Définition de la comptabilité

1.1. La comptabilité financière

Selon l'article 121-1 du PCG, « la comptabilité est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées et présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture ».



Les étapes du traitement de l'information :

- Saisie : il faut comprendre la nature de l'information, voire l'interpréter afin de la traiter correctement.
- Classement : une fois l'information analysée, il convient de la classer (un produit, une charge ?)
- Enregistrement : il s'effectue selon des règles strictes, afin d'obtenir des documents de restitution synthétiques et homogènes.

1.2. La comptabilité de gestion

La comptabilité a pour rôle de refléter la santé de l'entreprise, d'en expliciter son fonctionnement et d'en permettre le pilotage par le chef d'entreprise. Sa tâche provient aussi d'une obligation légale de l'administration. En effet, l'entreprise doit rendre compte de sa situation financière auprès de l'administration fiscale et même des banques.

Pour atteindre ces deux objectifs, deux comptabilités coexistent : la comptabilité financière (1.1) et la comptabilité de gestion.

LA COMPTABILITÉ FINANCIÈRE (OU GÉNÉRALE)	LA COMPTABILITÉ DE GESTION (OU ANALYTIQUE)
Elle est obligatoire (article 123-12 du Code du Commerce). Elle se situe en aval de la plupart des fonctions de l'organisation. Elle est définie selon des règles et des principes uniformes	Elle est facultative. Elle se situe en amont de la plupart des fonctions de l'organisation. À finalité interne, à vocation de gestion
Introduction à la comptabilité et comptabilité approfondie (établissement des documents annuels)	Contrôle de gestion (calcul des coûts, calcul des écarts, tableau de bord...) Finance d'entreprise (analyse financière, décision d'investissement, décision de financement...)

2. Rôles et utilisateurs de la comptabilité

La réalisation de travaux comptables découle :

- **D'une obligation fiscale**

Lorsque l'entreprise réalise des profits, fiscalement, elle a l'obligation de payer des impôts sur ses revenus. L'entreprise doit donc calculer précisément chaque année les gains de l'année pour les déclarer à l'administration fiscale.

- **D'une obligation légale**

Le code de commerce impose aux entreprises d'établir une comptabilité. Il précise qu'il faut :

- Procéder chronologiquement à l'enregistrement comptable des opérations affectant le patrimoine de l'entreprise. Les livres obligatoires retracent ces enregistrements, à l'appui de pièces justificatives.
- Contrôler l'existence et la valeur des éléments actifs et passifs du patrimoine par un inventaire au moins tous les 12 mois.
- Établir les comptes annuels à la clôture de l'exercice (le bilan, le compte de résultat et les annexes).

- **D'une aide à la décision**

Les documents comptables sont une aide pour obtenir des informations précises.

- En interne, le dirigeant a besoin d'informations pour comprendre les résultats et prendre les bonnes décisions.
- En externe, les partenaires de l'entreprise (actionnaires, banques, état...) sont également intéressés de connaître la situation financière avant d'engager des transactions avec elle (réalisation d'un prêt entre la banque et l'entreprise).

Focus, les différents métiers de la comptabilité :

En fonction des années d'expérience, mais aussi du niveau d'études, différents métiers sont possibles après un DCG. Il est possible de citer :

- Assistant comptable,
- Gestionnaire de paie,
- Secrétaire comptable,
- Assistant de gestion en PME PMI,
- Comptable,
- Trésorier...

3. Relations de la comptabilité avec l'économie et le droit

La comptabilité, l'économie et le droit sont trois domaines interconnectés qui jouent des rôles cruciaux dans le fonctionnement des entreprises et des économies. Voici comment ils sont liés :

3.1. Relations comptabilité et économie

- **Information Financière :**

- **Comptabilité** : Fournit des informations financières précises et détaillées sur les performances économiques d'une entreprise. Les états financiers (bilan, compte de résultat, flux de trésorerie) sont des outils essentiels pour évaluer la santé financière d'une entreprise.
- **Économie** : Utilise ces informations pour analyser les tendances économiques, la performance des entreprises et l'impact des politiques économiques. Les données comptables sont souvent utilisées pour des analyses macroéconomiques et microéconomiques.

- **Décision Économique :**

- **Comptabilité** : Aide les gestionnaires et les investisseurs à prendre des décisions éclairées en fournissant des informations sur les coûts, les revenus, les bénéfices et les pertes.
- **Économie** : Les décisions économiques, telles que les investissements, les expansions ou les réductions de coûts, sont souvent basées sur les informations financières fournies par la comptabilité.

- **Analyse des Coûts :**

- **Comptabilité** : La comptabilité de gestion analyse les coûts de production, les coûts fixes et variables, et les coûts marginaux, qui sont des concepts clés en économie.
- **Économie** : Utilise ces analyses pour comprendre les comportements des entreprises et des marchés, et pour formuler des politiques économiques.

3.2. Comptabilité et Droit

- **Conformité Légale :**

- **Comptabilité** : les entreprises doivent se conformer à diverses réglementations comptables et fiscales. Les normes comptables et les lois fiscales dictent comment les transactions doivent être enregistrées et rapportées.
- **Droit** : les lois et règlements imposent des obligations de transparence et de précision dans la tenue des comptes. Les infractions peuvent entraîner des sanctions légales.

- **Audit et Vérification :**

- **Comptabilité** : les audits comptables sont des processus systématiques visant à vérifier l'exactitude et la conformité des états financiers.
- **Droit** : les auditeurs doivent se conformer à des normes légales et professionnelles strictes. Les résultats des audits peuvent avoir des implications légales, notamment en cas de fraude ou de non-conformité.

- **Contrats et Transactions :**

- **Comptabilité** : les transactions commerciales, telles que les ventes, les achats, les emprunts et les investissements, doivent être correctement enregistrées et rapportées.
- **Droit** : les contrats régissent ces transactions et définissent les droits et obligations des parties. Les informations comptables peuvent être utilisées pour résoudre des litiges contractuels.

4. Dates clés de l'histoire de la comptabilité

L'histoire de la comptabilité française est riche et marquée par plusieurs événements et développements clés. Voici quelques dates importantes :

XIIIe siècle

- **Introduction de la comptabilité en partie double** : Bien que la comptabilité en partie double ait été développée en Italie, elle commence à être adoptée en France au cours de cette période. Les marchands italiens, notamment ceux de Venise et de Florence, introduisent cette méthode en France.

XVIIe et XVIIIe siècles

- **1673 : Ordonnance de Colbert** : elle rend obligatoire la tenue de comptes et introduit des règles de forme à respecter.
- **1789 : Révolution française** : la Révolution française entraîne des changements significatifs dans la gestion des finances publiques et privées. Les réformes administratives et fiscales de cette période influencent la pratique comptable.

XIXe siècle

- **1807 : Création du Code de commerce** : ce code, promulgué sous Napoléon Bonaparte, inclut des dispositions sur la comptabilité des entreprises. Il établit des règles de base pour la tenue des livres comptables et la transparence financière.
- **1840 : Publication de "Traité de la comptabilité" par Jean-Baptiste Blaise de Pouilly** : cet ouvrage devient une référence importante pour les comptables français et contribue à la standardisation des pratiques comptables.

XXe siècle

- **1945 : Création de l'Ordre des Experts-Comptables (OEC)**
- **1947 : Création du Plan Comptable Général (PCG)** : le PCG est introduit pour standardiser les pratiques comptables en France. Il définit les principes et les règles de la comptabilité, facilitant ainsi la comparabilité des états financiers entre les entreprises.
- **1969 : Création de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC)**
- **1983 : Réforme du Plan Comptable Général** : le PCG est révisé pour s'adapter aux évolutions économiques et réglementaires. Cette réforme introduit de nouvelles normes et pratiques comptables.
- **1999 : Nouvelle version du PCG** : codifié sous forme d'articles

- **2009 : création de l'Autorité des normes comptables (ANC) : l'Autorité des Normes Comptables est** chargée d'établir par voie de règlement, les prescriptions **comptables**.
- **2014 : réforme du Plan Comptable Général** : une nouvelle réforme du PCG est mise en place pour simplifier et moderniser les pratiques comptables. Cette réforme vise à améliorer la transparence et la comparabilité des états financiers.

Ces dates clés montrent l'évolution de la comptabilité française, marquée par des innovations, des réformes législatives et des adaptations aux changements économiques et réglementaires.

Prêt(e) à passer à la pratique ?

Découvrez nos fiches d'exercices d'entraînement (1 à 7) et les corrigés pas-à-pas sur notre espace dédié : <https://www.comprendre-la-compta-gestion.com/shop-butgea>